



SOUS EMBARGO

Ne pas diffuser avant le vendredi 17 août, 14 h 30

Du 20 août au 3 septembre
Opération de contrôle de la rage du raton laveur
dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 août 2007 – À la suite de la découverte de ratons laveurs infectés par la rage près de Saint-Jean-sur-Richelieu, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) procède à une opération de contrôle de la rage du raton laveur dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, **du 20 août au 3 septembre**. Des cages seront placées sur des terrains publics et des terrains privés de citoyens de la municipalité ainsi que le long de la rivière Richelieu afin de capturer des ratons laveurs et des mouffettes, de les vacciner contre la rage et de les relâcher. Un certain nombre sera également soumis à des analyses. « Cette opération de contrôle a pour objectif ultime de protéger la santé des Johannaises et des Johannais et de contrer la progression de la rage du raton laveur ailleurs au Québec. La collaboration de tous les citoyens est donc sollicitée afin de faciliter le travail des professionnels qui viendront travailler à rendre notre environnement le plus sécuritaire possible » souligne Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Afin d'assurer la sécurité de la population et le succès de l'opération, les citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu sont invités à :

- Faire vacciner les chiens et les chats contre la rage (consultez votre vétérinaire).
- Garder les animaux domestiques à l'intérieur afin d'éviter qu'ils soient capturés dans les cages.
- Ne pas approcher ni déplacer les cages.
- Éviter de nettoyer les marques de peinture (non toxique) sur le pelage de leur animal domestique, car elles témoignent qu'il a été capturé, vacciné et relâché. Cela évitera que l'animal soit vacciné plus d'une fois. Ces marques disparaîtront après deux semaines.
- Signaler les ratons laveurs, mouffettes ou renards qui semblent désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts à **Services Québec au 1 877 644-4545**.
- Consulter un vétérinaire s'ils sont propriétaires d'autres animaux allant à l'extérieur afin d'évaluer la pertinence de les faire vacciner.

« Les citoyens de Saint-Jean-sur-Richelieu doivent savoir qu'il est possible que des ratons laveurs infectés par la rage circulent tout près de chez eux et qu'ils doivent augmenter leur niveau de vigilance face aux animaux sauvages, affirme le Dr Daniel Nadeau, directeur suppléant de santé publique de la Montérégie. Nous demandons la collaboration des Johannais pour respecter certaines consignes, principalement celle de faire vacciner leurs animaux domestiques. Nous procédons à ces opérations dans le but ultime d'éviter que la rage ne se transmette à l'humain ».

« Durant cette opération, d'une durée de 15 jours et couvrant une zone de près de 120 km², plus de 1300 cages seront installées dans le but de capturer, vacciner et relâcher les ratons laveurs et les mouffettes » indique M. Pierre Canac-Marquis, responsable de l'opération pour le MRNF. Ce travail sera réalisé par une équipe de douze trappeurs professionnels de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec qui seront jumelés avec des techniciennes en santé animale, sous la supervision de vétérinaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Toutes les interventions sur les animaux sont faites par des professionnels en santé animale dans le respect des règles en vigueur au Québec. Les modèles de cage sont aussi conformes aux normes

internationales de piégeage sans cruauté. Il est à noter que les chats capturés accidentellement seront tous, pour leur part, vaccinés, identifiés à l'aide d'un marqueur non toxique puis relâchés.

La rage est une maladie incurable et mortelle chez les animaux et chez les humains. Elle se transmet à l'homme par une morsure ou un contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie fraîche ou une muqueuse. La maladie peut être prévenue chez l'humain par l'administration rapide d'un vaccin. Par ailleurs, aucun cas de rage humaine n'a été déclaré au Québec depuis 2000.

En tout temps, il est conseillé de :

- Ne jamais approcher les animaux sauvages ou inconnus.
- En cas de morsure, laver la plaie à l'eau et au savon pendant 10 minutes et communiquer rapidement avec le service Info Santé de votre localité.

Les opérations de contrôle de la rage du raton laveur sont guidées par les recommandations du comité scientifique auquel participent des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la Montérégie et de l'Estrie, du MRNF, du MAPAQ, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Pour plus de détails sur les opérations de contrôle et sur la rage en général, consultez l'adresse suivante : www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.

- 30 -

Information : François Simard
Agent d'information
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Téléphone : 450 928-6777, poste 4086
Cellulaire : 514 592-2929